



Mineur responsable d'un homicide involontaire

Par **lu_div_ine_old**, le **01/07/2007** à **20:02**

mon frère a eu un accident de cyclomoteur contre une piétonne de 14 ans mon frère est décédé sur les lieux de l'accident, d'après les témoins de la scène, la jeune fille est responsable de l'accident du au fait qu'elle s'est positionnée au milieu de la route et n'en a pas bougé jusqu'a l'arrivée de mon frère, voulant s'éviter mutuellement, ils sont partis tout les deux du même côté de la chaussée, et se sont percutés. Quels recours avons nous a notre disposition et que risque la jeune fille responsable?

Par **Jurigaby**, le **01/07/2007** à **20:39**

Bonjour.

Juridiquement parlant, elle peut aller en prison...

Maintenant, je doute très sincèrement que la jeune demoiselle fasse l'objet d'une sanction pénale ni même d'une mesure éducative..